

Rencontre du 21 novembre 2025 avec Mme Catherine Mathieu, présidente du tribunal judiciaire de Créteil 94

Après avoir sollicité un rendez-vous avec Madame Catherine Mathieu, présidente du TJ de Créteil, installée depuis octobre 2024, nous avons été reçus, Jean Paul Roujean et moi-même, tous deux assesseurs extérieurs en commission de discipline à la MA de Fresnes.

Nous lui avons présenté l'association, ses objectifs, les formations organisées chaque année et nos bonnes pratiques.

Nous souhaitions mieux connaître le circuit d'habilitation des assesseurs en commission de discipline pour le département du Val de Marne afin de pouvoir présenter l'association aux nouveaux assesseurs habilités dès leur habilitation. Elle venait d'habiliter 4 nouveaux assesseurs fin novembre à la MA de Fresnes.

Nous souhaitions également pouvoir introduire de façon plus formelle lors des habilitations d'assesseur extérieur, l'information sur l'ANAEC et la possibilité d'un parrainage.

Madame Mathieu a pris connaissance de notre association et a exprimé sa reconnaissance de notre souci de former et d'informer les assesseurs extérieurs en CDD.

En ce qui concerne les habilitations Madame Mathieu nous a confirmé son rôle dans le processus d'habilitation : Ces habilitations font l'objet d'un contrôle du casier judiciaire et d'une enquête de police qu'elle demande aux services concernés.

En revanche, elle ne rencontre pas les assesseurs extérieurs et laisse ce soin au centre pénitentiaire concerné qui organise un entretien avec la direction et le bureau de gestion de la discipline. Et c'est avec le BGD que nous arrivons à contacter les nouveaux assesseurs et à leur proposer un accompagnement ou un entretien téléphonique s'ils le souhaitent.

Les habilitations sont délivrées sans date limite mais les chartes d'engagement auprès des CP sont à la main de chacun des centres qui ils nous envoient une demande de renouvellement pour une durée d'un à trois ans suivant les cas.

Madame C. Mathieu nous propose en fin d'entretien de programmer des dates pour assister à des comparutions immédiates au tribunal correctionnel afin de mieux appréhender la mise en détention immédiate des personnes présentées à celui-ci.

Nous mettrons en œuvre cette proposition durant l'année 2026 et la remercions de cette entrevue.